

Pas de marchandage autour de la réforme de la prévoyance vieillesse

Berne, le 14 septembre 2015

Communiqué de presse

Pas de marchandage autour de la réforme de la prévoyance vieillesse

Pour une prévoyance vieillesse finançable à long terme

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux continue de s'engager pour une prévoyance vieillesse finançable à long terme. Nous exigeons une réforme qui puisse être soumise à un référendum et qui soit approuvée par une majorité. Dans la commission de la sécurité sociale et santé publique du Conseil des Etats, les partis de gauche et du centre ont marchandé des mesures qui ne sont pas finançables. Si celles-ci sont approuvées par le Conseil des Etats, la prévoyance vieillesse ne se trouvera pas renforcée mais affaiblie sur le long terme. Nous nous opposons clairement à cela.

Le PLR a proposé à la commission de la sécurité sociale et santé publique du Conseil des Etats un concept de réforme alternatif dont de nombreux aspects ont convaincu la commission. Mais au dernier moment, la commission a pris deux décisions qui mettent en danger la prévoyance vieillesse sur le long terme, au lieu de la stabiliser. Si les propositions de minorité du conseiller aux Etats, Felix Gutzwiler, sont refusées, alors nous ne pouvons pas soutenir ce projet de réforme. Le projet de réforme de la commission de la sécurité sociale et santé publique n'a aucune chance devant les urnes : les améliorations ne profitant qu'aux nouveaux rentiers et les conséquences financières massives liées à l'augmentation des rentes AVS feront échouer la réforme auprès des citoyens.

Une stabilisation et non une expansion

Le Conseil des Etats doit décider des points suivants durant la délibération, afin de garantir l'avenir de la prévoyance vieillesse :

- Une stabilisation et non une expansion de l'AVS: pas d'augmentation des déductions salariales
- Harmonisation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans pour les hommes et pour les femmes, tout comme un âge de départ à la retraite plus flexible
- Augmentation limitée de la TVA, afin que les coûts de la réforme soient répartis entre les générations
- Baisse du taux de conversion avec des mesures de compensations adéquates au lieu d'une expansion de la LPP, qui supprimerait des emplois
- Adaptation au monde du travail à temps partiel : la déduction de coordination dans la LPP doit être calculée en fonction du pourcentage du temps de travail

Si les rentes AVS venaient à être augmentées, cela aurait pour conséquence des dettes encore plus élevées dès 2030. Le problème serait repoussé et non résolu. Cela n'est pas conforme au principe d'équité entre les générations. Il est plus important que jamais de financer de manière sûre la prévoyance vieillesse et de ne pas léguer une montagne de dettes aux

Pas de marchandage autour de la réforme de la prévoyance vieillesse

générations futures.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts

- › Karin Keller-Sutter, conseillère aux Etats, 071 244 18 84
 - › Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats, 079 419 32 55
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne